

**COMMUNE DE BOLLWILLER**  
**Département du Haut-Rhin**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2016**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

*Nombre de  
Conseillers élus :* 27

*Conseillers  
en fonction :* 27

*Conseillers  
présents :* 20

*Conseillers  
excusés :* 2

*Procurations :* 4

*Absent :* 1

**Etaient présents :** Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Yvette BUX, Patrick SCHUBERT, Jean-Pierre BELTZUNG, adjoints,

François GEMBERLE, Patrick PFLIEGER, Ginette CERDAN, Marie Christine KOPF, Martine NAUDIN, Valérie BOSCATO, Patrick WALTHER Richard FUCHS, Camille GRAU, Eric GROSSHENY, Bertrand MORGENTHALER, Marie-France MARCHIVE, Claudette PANCALLO, Pascal ILTIS, Fernand HOLDER,

Excusés : Sabine CAUMONT, Jean-Luc GINDER.

Absent : Guillaume GOGNAU.

Les conseillers ci-après ont donné procuration :

Leila TOCCO à Véronique WIGNO

Martine LAENG à Patrick SCHUBERT

Camille GRAU à Martine NAUDIN

Patrick MACIAG à Patrick WALTHER

Madame Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée par M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 mars 2016
2. Avis sur la fusion de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Porte de France – Rhin Sud
3. Mise à disposition d'un véhicule communal aux associations locales
4. Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Soultz
5. Fixation du prix de vente du bois en stère
6. Travaux de voirie rue des Pépinières et parking de l'Eglise
7. Budget primitif eau 2016 – décision modificative n°1
8. Projet de ludothèque
9. Renouvellement du marché fioul avec M2A
10. Révision des statuts du Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
11. Informations
12. Divers

### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 03 mars 2016**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **2) Avis sur la fusion de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Porte de France – Rhin Sud.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce schéma poursuit les objectifs suivants :

- Prévoir une couverture intégrale du territoire du département par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- Prévoir les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Le Préfet a établi un projet de schéma pour le Département du Haut-Rhin sur lequel la commune de Bollwiller a donné un avis favorable par délibération du 30 novembre 2015.

Ce schéma a été arrêté le 04 mars 2016.

S'agissant de la M2A, le schéma propose la fusion de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Porte de France – Rhin Sud (cet établissement public intercommunal compte actuellement 7 356 habitants et ne respecte donc pas le seuil minimal de population des EPCI fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe). L'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion, comptant 40 communes et 272 079 habitants, sera une Communauté d'agglomération.

Il revient au conseil municipal de se prononcer sur cette fusion entre la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Porte de France – Rhin Sud. L'avis de l'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération sera réputé comme favorable si la moitié des communes représentant la moitié de la population accepte cette fusion.

M. Pascal ILTIS demande quelle est la situation financière de ces communes. Monsieur le Maire lui répond qu'il lui semble qu'elle est favorable.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité moins une abstention (M. HOLDER) :

- de donner un avis favorable à la fusion de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération et de la Communauté de communes Porte de France – Rhin Sud.

## **3) Mise à disposition d'un véhicule communal aux associations locales**

Mme Véronique WIGNO indique que par délibération du 17 mai 2004, le conseil municipal a autorisé la mise à disposition à titre gratuit du véhicule de type J9 aux associations locales pour l'organisation de leurs manifestations. Ce véhicule n'est plus passé au contrôle technique et il est proposé de dorénavant mettre à disposition des associations le véhicule Citroën JUMPER datant de 1996.

Mme WIGNO présente les termes de la convention et notamment l'exclusivité des mises à disposition pour les associations locales dans le cadre de leur activité.

Le Conseil Municipal souhaite que la sortie de la commune avec ce véhicule se limite à un rayon de 15 km. Pour les déplacements supérieurs à 15 km, il faudra l'autorisation de M. le Maire.

Par ailleurs, dans le cadre d'organisation de fêtes de voisins ou de quartiers, le véhicule Citroën JUMPER pourra également être mis à disposition.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du véhicule JUMPER.

#### **4) Subvention exceptionnelle à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Soultz**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association des jeunes sapeurs-pompiers de SOULTZ compte 7 JSP du corps de Bollwiller et sollicite le versement d'une subvention de 350 € pour l'acquisition de 7 vestes de manœuvre.

Il rappelle que cette subvention fait partie du budget dédié aux sapeurs-pompiers qui s'élève à 71 600 € (dont 50 500 € de subvention au SDIS) en 2016 contre 80 708 € en 2015.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 350 € à l'association des JSP de SOULTZ.

#### **5) Fixation du prix de vente du bois en stère**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil Municipal fixe annuellement le prix de vente du bois sur pied (16 € pour du bois tendre et 21 € pour le bois dur).

Il a été convenu qu'une partie des coupes de bois soit réservée pour de la vente de bois en stère et qui serait préparée par le Centre de Loisirs Utiles.

La quantité totale est de 60 stères.

Il s'agit de déterminer le prix de vente de ce bois qui pourrait être fixé de la façon suivante :

<b>Prestation</b>	<b>Prix/stère</b>
façonnage (ONF)	12,00 €
débardage (Ets DEIBER)	11,00 €
Transformation de bois en lots de stères coupés en 1 mètre (CLU)	15,00 €
<b>Proposition prix de vente</b>	<b>50,00 €</b>

Il est proposé un prix en cas de sciage sur place (au CLU) du bois qui serait alors de 60,00 €. La somme de 10 € reviendrait dans ce cas au CLU.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de vente du bois à 50 € le stère pour les morceaux d'un mètre,
- de fixer le prix de vente du bois en stère à 60 € pour les morceaux.

## **6) Travaux de voirie rue des pépinières et parking de l'Eglise**

Par délibération du 30 novembre 2015, le conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de voirie de la rue des pépinières et du parking de l'Eglise.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental conditionne le versement de sa subvention à la réalisation des travaux en 2016.

Il présente le plan de financement de l'opération.

M. Fernand HOLDER demande si un fil d'eau sera aménagé dans la rue des pépinières. Monsieur le Maire lui répond que ce point n'est pas encore défini mais il sera étudié.

A la vue de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer les travaux de voirie de la rue des pépinières et du parking de l'Eglise pour un budget global de 72 000 € HT (40 000 € pour la rue des pépinières et 32 000 € pour le parking) en 2016.

## **7) Budget primitif eau 2016 – décision modificative n°1**

M. Patrick SCHUBERT rappelle que lors de l'adoption du budget primitif du budget annexe eau de la commune, la somme de 9 000 € a été inscrite en dépense imprévue. Cette somme est supérieure de 313,50 € au pourcentage maximum soit 7,5 %. Il convient donc de prendre une Décision Modificative pour régulariser la situation.

Article 022 (Dépenses imprévues) : - 500 €

Article 60 (Achats et variation des stocks) : + 500 €

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe eau.

## **8) Projet de ludothèque**

La bibliothèque municipale existe depuis 1994 et est située depuis 16 ans dans les locaux de la MJC. L'équipe qui gère la structure s'est aperçue que beaucoup d'enfants la fréquentent. Parallèlement, des demandes se font de la part de parents et des enfants pour la création d'une ludothèque.

Mme Yvette BUX indique que l'objectif de ce projet de ludothèque est multiple :

- Favoriser et enrichir les liens au sein de la famille en proposant un outil autre que le livre,
- Permettre aux parents d'avoir des outils éducatifs, pédagogiques tout en jouant,
- Favoriser l'attractivité de l'établissement,
- Favoriser les échanges intergénérationnels,
- Permettre aux enfants de l'IME d'avoir un accès à des nouveaux services.

Le budget global du projet s'élève à 3 700 €. Des possibilités de financement existent et le conseil municipal est amené à solliciter les subventions. Monsieur le Maire estime que pour la commune hormis les charges de structures (salaires, entretien) d'ores et déjà existantes ce projet ne devra pas dans un premier temps représenter une charge financière supplémentaire.

La question du montant de l'abonnement est évoquée. Mme Marie-Christine KOPF estime qu'il ne serait pas opportun de prévoir la gratuité. Pour autant un tarif social serait une bonne piste. Monsieur le Maire, lui indique que pour la bibliothèque, il est possible pour les familles en difficulté de bénéficier de la gratuité. Ces demandes seront instruites par le CCAS de la commune.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (moins une abstention M. MORGENTHALER) :

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions relatives à ce projet de ludothèque.

## **9) Renouveaulement du marché fioul avec la M2A**

Monsieur le Maire rappelle que le marché à bons de commandes conclu par un groupement de commandes constitué entre la commune de Bollwiller et la Ville de Mulhouse, m2A et les communes de Bruebach, Brunstatt, Didenheim, Galfingue, Kingersheim, Pfastatt, Pulversheim, Wittenheim et Zimmersheim, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de poursuivre la recherche d'économies d'échelle et une mutualisation des procédures des marchés, il est proposé que M2A et les communes membres de m2A intéressées, constituent un groupement de commandes en application des dispositions du Code des Marchés Publics, dont l'objet sera la fourniture de fioul domestique ou super-fioul déparaffiné destiné au chauffage des bâtiments communautaires et communaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur les prix payés ces dernières années comparativement aux prix moyens dans le département.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au groupement de commande pour les commandes de fioul,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des prestations et la convention constitutive du groupement.

## **10) Révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz**

M. Patrick SCHUBERT indique que compte tenu des nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, il y a lieu d'adopter de nouveaux statuts.

M. ORIO demande pourquoi un troisième délégué communal n'est pas désigné, conformément aux statuts. M. le Maire lui répond que les statuts rentreront en application qu'une fois qu'ils seront approuvés.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé a demandé l'adhésion à ce syndicat.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé
- d'émettre un avis favorable sur ces nouveaux statuts.

## **11) Informations**

### **Brigade Verte**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités de la Brigade Verte qui est disponible en Mairie. Le budget de la structure s'élève à 3,7 M d'€. Chaque commune participe financièrement. Pour Bollwiller, une participation supplémentaire en 2015 de 2 450 € a permis le financement des actions contre les moustiques (traitement par hélicoptère ou à dos).

### **Club house du Foot**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux actuellement en cours au club house du foot et présente des photos des réalisations de l'équipe technique.

Ce local pourra être loué par la commune.

### **Travaux résidence d'Argenson (4, rue de la Synagogue)**

Monsieur le Maire présente la demande de l'association de la Résidence d'Argenson de remplacement des volets de l'ensemble d'une façade du manoir. Le coût de 29 000 € va être pris en charge par l'association.

### **Quête Cancer**

M. Jean-Pierre BELTZUNG indique que le chiffre définitif du résultat de la quête cancer sera dévoilé au mois de Juin, mais on sait d'ores et déjà qu'il dépassera les 9 000 €.

Il félicite les quêteurs et les donateurs.

### **Collecte de denrées alimentaires**

La collecte en partenariat avec CARITAS aura lieu le samedi 4 juin prochain.

### **CCAS**

M. Jean-Pierre BELTZUNG informe l'assemblée de l'adoption du budget primitif 2016 du CCAS.

### **Logements aidés**

M. Jean-Pierre BELTZUNG informe l'assemblée qu'une réunion d'informations va être organisée avec l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) concernant la possibilité pour les propriétaires bailleurs de conventionner leur logement et les avantages que cela comporte.

### **Dédicace du livre de M. le Dr Henri GOETSCHY**

Mme Yvette BUX rappelle que le samedi 30 avril à 14 H 30 aura lieu à la bibliothèque municipale la dédicace du livre de M. GOETSCHY (« Avant que l'Alsace ne meure et moi avec »).

### **Cérémonie du 8 mai 2016**

La cérémonie aura lieu le samedi 7 mai à 19 H 30.

## **12) Divers**

M. Fernand HOLDER estime qu'il y a un certain nombre d'endroits critiques dans la commune pour les cyclistes. Monsieur le Maire lui répond après avoir recensés les endroits en question lui indique qu'il est prévu que l'équipe technique travaille sur la mise en place de concassé sur certains trottoirs notamment au niveau de l'Avenue du château.

M. Bertrand MORGENTHALER estime qu'il est surprenant que des associations bénéficient de recettes de locations de salles appartenant à la commune dans lesquelles la collectivité a investi.

M. Richard FUCHS demande ce qui s'est passé au niveau de l'atelier communal. Monsieur le Maire répond qu'un conducteur a en effet percuté l'atelier avec son véhicule. Son assureur va prendre en charge les travaux.

M. François GEMBERLE souhaite revenir sur la question de la fusion avec FELDKIRCH. Monsieur le Maire estime que ce sujet n'est pas d'actualité compte tenu de la position du Maire de FELDKIRCH qui n'y est pas favorable.

M. Pascal ILTIS aimerait connaître la position de l'assemblée sur les compteurs LINKY. Il explique le dispositif et indique qu'un certain nombre de rapports font état de leur dangerosité. Monsieur le Maire indique qu'un point sera fait à ce sujet en commission réunie.

Fin de la séance à 22 h 00.